

De l'hôpital Saint-Jacques

environ 1440 - 1600

à



l'hôpital intercommunal de Morestel

1902 - 1962

***L'accueil des malades et personnes âgées dans le
canton de Morestel***



*Travail collectif réalisé par la commission histoire locale
du Groupe Archéologie et Histoire de Morestel et de sa région*



Œuvre de M. J. Romagnol (vers 1905)

Préambule

Ce n'est pas par hasard si, en cette fin du XIX^e siècle, la création d'un hôpital est envisagée à Morestel.

De généreux donateurs ont fait depuis des dizaines d'années des dons dans ce but.

La société civile s'interroge depuis la Révolution Française sur les soins aux malades et sur l'hospitalisation.

La nouvelle loi du 22 mars 1890 sur la formation de syndicats intercommunaux favorise le regroupement des communes pour satisfaire les besoins des populations.

Ces arguments réunis vont permettre la construction du 2^{ème} hôpital de Morestel au début du XX^e siècle.

L'hôpital fondé par Gabriel de Rossillon

Le premier hôpital de Morestel fut créé vers 1440 par Gabriel de Rossillon.

En 1450, le puissant seigneur Gabriel de Rossillon fait rédiger un règlement (statuts et ordonnances) pour l'hôpital qu'il avait récemment construit à Morestel. Ce règlement, écrit en latin et en français sur vélin est d'une parfaite conservation à la bibliothèque de Grenoble. Il est rappelé dans son testament rédigé en 1461.

Gabriel de Rossillon

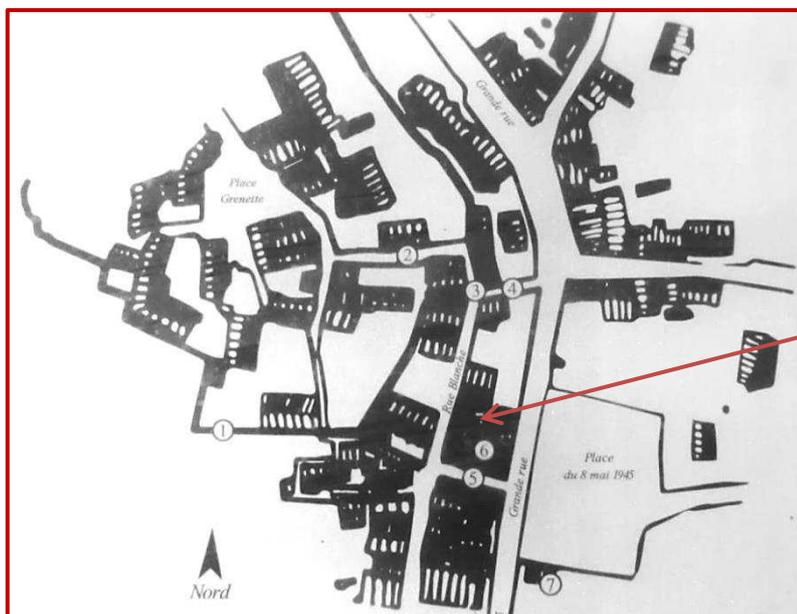


En 1421, Charles, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois et régent du royaume pendant la maladie de son père Charles VI, ayant besoin d'argent pour payer des troupes, vendit avec faculté de rachat la seigneurie de Morestel à Guillaume de Rossillon, seigneur du Bouchage, de Brangues et d'Ornacieux.

Guillaume de Rossillon fonda à Morestel le couvent des religieux Augustins. De son mariage avec Marie de Grolée naquirent plusieurs enfants dont Gabriel de Rossillon qui fut son héritier universel.

Le dauphin Louis, futur Louis XI racheta le château et la châellenie de Morestel à Gabriel de Rossillon. Néanmoins, celui-ci fit continuer les travaux de l'église des Augustins et commencer pour eux un nouveau couvent. Il fonda aussi un hôpital à Morestel.

Lors du conflit entre le dauphin Louis et son père le roi Charles VII, Gabriel de Rossillon avec d'autres seigneurs prit le parti du roi Charles. Devenu roi, Louis XI se vengea. Gabriel de Rossillon fut emprisonné au château de Beaurepaire où il mourut en 1461; ses biens furent transférés à Ymbert de Bartanay.



L'hôpital dédié à Saint-Jacques le Majeur, était hors de la ville, hors des remparts, près de la porte Murine.

Photo de la plaque située place du 8 mai

Le règlement comprend 34 ordonnances qui permettent de se rendre compte de la manière dont étaient administrés les hôpitaux du Dauphiné au XV^e siècle.

Statuts et ordonnances faites par Monseigneur Gabriel de Rossillon sur l'hôpital et sa chapelle fondés et dotés au titre de Monseigneur Saint Jacques le Majeur *"par pitié et charité des pauvres de Jésus-Christ qui passeront par le dit lieu de Morestel"...*

Les deux premières ordonnances citées dans le texte nous indiquent le nom de l'hôpital et le rôle du Prieur des Augustins.

"La première ordonnance de mon dit seigneur et fondeur dessus nomme est telle : que la dite chapelle fundee dedans le dit hospital se doivent appeller la chapelle de Oroyson, laquelle mon dit seigneur a fonde pour honorer Dieu et prier les saints et saintes de paradis, et que le dit hospital se doibvent appeller la mayson Dieu, aultrement hospital de Mgr S. Jacques le maiour, lequel se doivent gouverner par une personne de Dieu qui vulgaument sappellera hospitalier de Saint Jacques.

La seconde est que toute pleine puissance de visiter et de mettre bonne orde ou dit hospital soit transfere au Révérend Père Monseigneur le Prieur du vénérable couvent des Augustins de Morestel, lequel soit tenu de aidier et deffendre les drois du dît hospital comme le drois de son dit couvent du dit Morestel".

Dans la suite du texte, on apprend que l'hospitalier doit demeurer dans l'hôpital, faire l'inventaire des biens meubles et immeubles et rendre compte de sa gestion tous les mois de mars.

L'hôpital doit accueillir les pauvres *"sans barat (tromperie) et sans rudesse et sans dons ou autres illicites guerdons (récompenses)"*

Il doit recevoir tous les pauvres qui demandent à être hébergés pour amour de Dieu, en principe pour deux ou trois nuits mais plus si nécessaire.

Les muets, les fous non dangereux peuvent rester plus longtemps selon la conscience de l'hospitalier.

Il doit recevoir les femmes enceintes proches de l'enfantement dans une chambre à part où elles sont accueillies un mois ou plus si elles sont malades.

Les enfants trouvés doivent être accueillis et on subvient à leurs besoins pendant deux ans et demi.

Les hommes et les femmes sont accueillis séparément.

On note un souci de propreté : on fait la couche une fois par jour et on change la paille tous les ans au mois d'octobre. Les linceux (draps) sont changés toutes les trois semaines.

Chaque soir l'hospitalier doit laver les pieds des pauvres à l'eau tiède ou leur fournir l'eau s'ils préfèrent le faire eux-mêmes. On doit fournir à ceux qui demeurent à l'hôpital, mantils, tovalliers et panne mains (mouchoirs, tabliers et essuie-mains) et les changer et blanchir tous les quinze jours.

Le règlement précise que l'hospitalier doit exhorter les pauvres à prier Dieu pour le fondateur, tous les bienfaiteurs et tous les habitants de Morestel, en disant le plus dévotement qu'ils pourront un Pater Noster et un Ave Maria, aussi bien pour les vivants que pour les morts.

En la chapelle des Augustins, il doit y avoir une bonne et forte arche dans laquelle le Prieur doit conserver l'argent et les documents de l'hôpital. Cette arche sera fermée par deux clés, l'une étant gardée par le prieur, l'autre par un homme de bien de Morestel.

Les comptes seront conservés dans la chapelle de l'hôpital.

Monseigneur du Bouchage, messieurs les officiers, monseigneur le curé de Morestel, ou son vicaire devront faire observer ces statuts et apporter leur aide à l'hôpital.

Le chanoine Auvergne conclut :

L'hôpital de Morestel, à partir de sa fondation, n'a pas d'histoire spéciale.

Nous savons seulement que divers édits de nos rois ont supprimé tous les petits hôpitaux de la province pour en réunir les immeubles, les revenus et les charges aux hôpitaux existant dans les grandes villes. Celui de Morestel fut réuni à l'hôpital de Vienne vers l'an 1600 probablement. Nous avons pour preuve du fait lui-même un acte public du 28 décembre 1760, par lequel l'hôpital de Vienne albergea, aux enchères publiques, à M^e Joseph Giraud (1^{er} du nom), notaire royal à Morestel, l'hôpital de Morestel de ce lieu et ses dépendances contiguës. La chapelle de Saint-Jacques n'existait plus.

La maison Giraud, reconstruite à neuf ... occupe donc l'emplacement de l'ancien hôpital de Morestel.



L'hôpital et la médecine à travers les siècles

Au Moyen-Age, les premiers hôpitaux, comme celui de Morestel, ne sont pas destinés aux malades mais à l'hébergement des pauvres. Ils sont fondés par l'Eglise selon les préceptes religieux que sont la charité et l'accueil. Construits la plupart en dehors des villes, sans vocation médicale, ils sont gratuits pour les personnes les plus indigentes.

Au XVII^e siècle, sont créés des hôpitaux pour les sans-logis, les mendiants et les fous, c'est le « grand enfermement ».

Echaudés du non résultat de la nationalisation des hôpitaux par la Révolution (décret du 23 messidor de l'an II (11 juillet 1794)), les pouvoirs publics se désengagent de la gestion des hôpitaux en les municipalisant par la loi du 16 vendémiaire de l'an V (7 octobre 1796).

La Révolution Française lègue au XIX^e siècle le droit à l'assistance sur lequel aucun gouvernement n'osera revenir officiellement, un cadre administratif avec les bureaux de bienfaisance et des projets privilégiant les soins à domicile plutôt que l'hôpital. Certes si les soins gratuits ont existé avant la Révolution avec les « remèdes du roi » et les « médecins des épidémies », c'est au XIX^e siècle que s'est posée la question d'un service de médecine gratuite pour les indigents et le choix entre les soins à domicile et les soins à l'hôpital.

Pendant le début du XIX^e siècle, il est de bon ton de dénoncer les hôpitaux existants qui sont décrits comme infestés de vagabonds, des mouroirs où l'on attrape plus de maladies que de soins.

Sous la Seconde République, les différents rapports et projets qui s'intéressent à l'assistance sont vigoureusement anti-hospitaliers mais tous butent sur la question de l'obligation. Pour certains, l'assistance est un devoir de la part de l'Etat, pour d'autres un devoir pour la société ne signifie pas un droit privé individuel.

La première moitié du XIX^e siècle a permis aux questions d'assistance médicale d'acquérir le droit de cité.

La loi du 7 août 1851 dite « d'assistance publique » pose les prémices du service public hospitalier actuel en précisant : « lorsqu'un individu privé de ressources tombe malade

dans une commune, aucune condition de domicile ne peut être exigée pour son admission à l'hôpital existant dans la commune ».

Les progrès de la médecine avec Louis Pasteur qui découvre l'asepsie en 1860 et Joseph Lister l'antisepsie en 1863 permettent une vision des établissements de soins plus positive et ouvrent peu à peu l'hôpital aux malades.

A la fin du Second Empire et aux débuts de la Troisième République, l'hôpital est enfin réhabilité et l'on dénonce la non application de la loi de 1851. Certains demandent même la création d'un hôpital par canton, ou du moins de plusieurs par arrondissement.

Avec Adolphe Thiers (président de la République de 1871 à 1873), il ne s'agit plus de l'accomplissement d'un devoir mais de la pratique facultative d'une vertu, et l'on peut soupçonner le rapporteur d'avoir exalté la vertu pour mieux se soustraire au devoir.

La loi du 15 juillet 1893 fait de l'assistance une obligation pour les communes, les départements et l'Etat. Elle conclut les multiples essais et les longs débats au cours desquels ont été discutées et expérimentées toutes les questions relatives au droit à l'assistance, aux mérites comparés de l'hôpital et du soin à domicile, aux rapports entre administration, médecins et malades. Son article premier établit que :

"Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile, ou s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un lieu hospitalier.

Les femmes en couches sont assimilées à des malades.

Les étrangers malades, privés de ressources, seront assimilés aux Français toutes les fois que le Gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine".

Il ne faut donc pas s'étonner qu'en cette fin du XIX^e siècle, de nombreux mécènes fassent des dons, des legs pour la construction d'un hôpital cantonal.

Les premiers donateurs

Adolphe Flocard de Mépieu

L'hôpital de Morestel doit sa création à un généreux donateur, Adolphe Flocard de Mépieu. Mais entre le premier don fait par lui et l'inauguration de l'hôpital de Morestel, il s'est passé une quarantaine d'années.

En effet, c'est le 15 novembre 1864 que M. de Mépieu dépose auprès de M^e Giraud, notaire à Morestel une somme de 10 000 francs *pour laquelle il souscrivait dès lors en vue de la fondation à Morestel d'un hôpital cantonal.* (CM Morestel de 1872)

Quelques années plus tard, M. de Mépieu lègue à la commune de Morestel une somme de 20 000 francs.

" Voulant donner au canton de Morestel dont la population m'a constamment entouré de ses sympathies, un souvenir de ma reconnaissance, je désire voir se fonder à Morestel, chef-lieu du canton, un hôpital cantonal destiné à recevoir les malades indigents ; à cet effet je lègue une nouvelle somme de vingt-mille francs à joindre à celle que j'ai déjà donnée à cette intention, ce qui fait un total de trente-mille francs (30 000). Somme qui, en aucun cas ne pourra être détournée de la destination que je lui donne ; le soulagement des malades indigents du canton. Dans la répartition qui pourra être faite entre les communes du canton, celle de Sermérieu y aura droit comme une des plus favorisées. La commission administrative fera célébrer chaque année un service religieux pour le repos de l'âme du donateur et de ses parents."

Testament olographe* de M. Adolphe Flocard de Mépieu, du 1^{er} octobre 1868

Au décès de M. Flocard de Mépieu, le Conseil Municipal de Morestel *"considérant que le testament de M. Adolphe Flocard de Mépieu, contient une pure libéralité, un souvenir aussi honorable pour celui qui le donne que pour ceux auxquels il s'adresse et qui ne peut qu'exciter les sentiments de reconnaissance chez les populations du canton de Morestel appelées à en recueillir le bénéfice.*

Consigne ici à l'unanimité ses propres sentiments de reconnaissance pour le généreux bienfaiteur qui a voulu perpétuer son souvenir au milieu des populations qu'il a particulièrement aimées.

*C'est la forme de testament la plus courante.

Il est rédigé à la main du testateur : il ne doit pas être tapé à la machine, même en partie.

Il est écrit sur papier libre, ou tout support « durable », daté précisément et signé de la main du testateur

*Charge M. le Maire de transmettre à la famille de Mérieu l'expression de ces sentiments
Et de faire les démarches et formalités nécessaires pour faire autoriser l'acceptation de ce
legs qu'il vote en ce qui le concerne."*

Adolphe Joseph Gaspard Thérèse Flocard de Mérieu



FLOCARD DE MÉPIEU
(Isère)

Député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Sermérieu (Isère) le 20 juillet 1802, mort à Paris le 28 février 1869, il s'occupa d'agronomie.

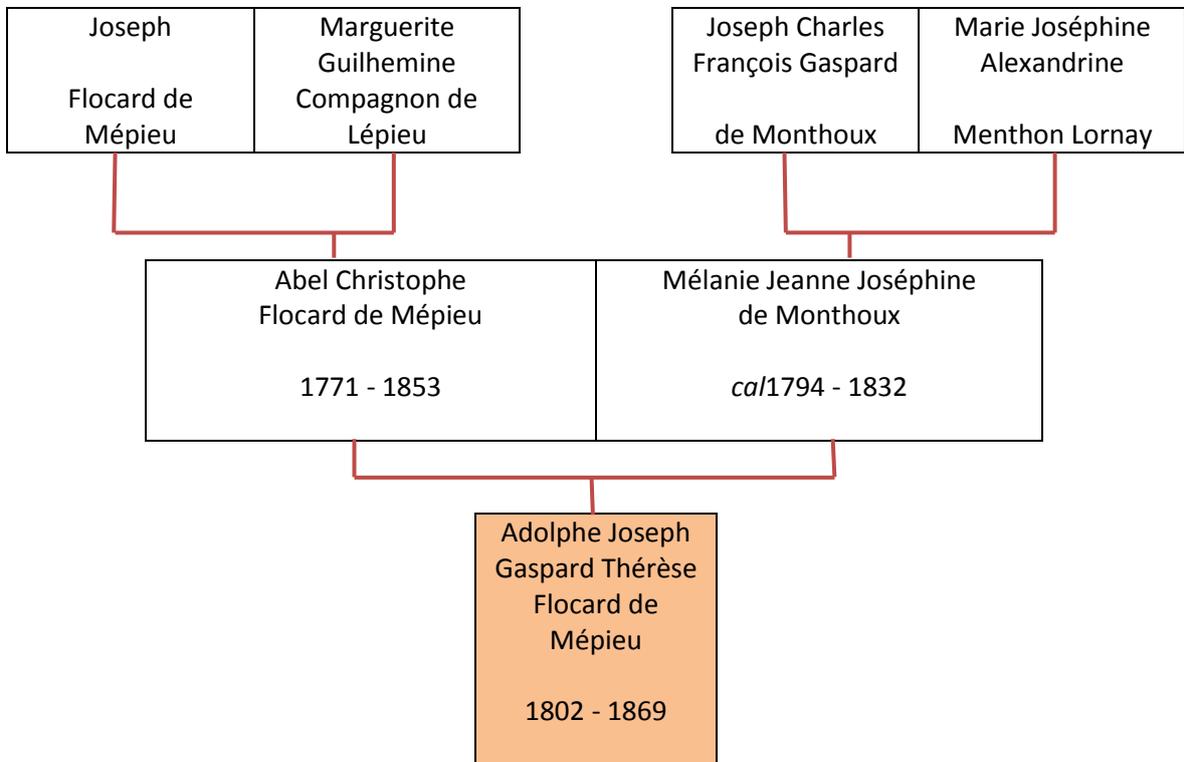
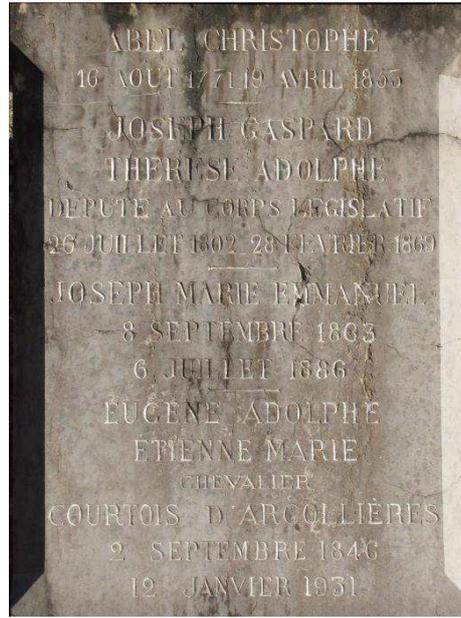
Il n'avait pas d'antécédents politiques lorsqu'il fut élu comme candidat au gouvernement, le 29 février 1852, par la 3^e circonscription de l'Isère, avec 25 437 voix (25 797 votants, 37 928 inscrits) député au Corps législatif.

Propriétaire-cultivateur, commandant de la garde nationale de sa commune, membre du conseil général de l'Isère pour le canton de Morestel, il avait déclaré dans sa profession de foi : « Je veux le bien du pays, son repos, sa tranquillité. »

Il participa à l'établissement du gouvernement impérial, fut réélu député, le 22 juin 1857, par 26 223 voix (26 417 votants, 35 904 inscrits), et, le 1er juin 1863, par 23 669 voix (26 766 votants, 37 181 inscrits).

Jusqu'à sa mort, survenue en février 1869, avant les élections générales, il vota avec la majorité dynastique. Chevalier de la Légion d'honneur (1850).

M. de Mérieu décède à Paris le 28 février 1869. Il est inhumé à Sermérieu.



Joseph Paviot

Le 1^{er} juin 1868, M. Joseph Paviot, adjoint à la commune de Morestel fait un legs en faveur de la commune.

Il décède le 29 juillet 1869.

A la séance du Conseil Municipal de Morestel du 18 août 1869, M. le Maire communique :

"...Par ce testament M. Paviot lègue à la commune de Morestel pour être employé à la fondation d'un asile ou refuge pour les vieillards, 1° la maison qu'il possédait à Morestel en face de la halle, quartier du même nom, 2° une somme de 6 000 francs... avec stipulation que dans le cas où la fondation d'un asile pour la vieillesse par insuffisance de fonds ou pour tout autre motif ne serait pas jugée possible et où celle d'un hôpital serait plus utile et plus praticable, cette maison et cette somme de six mille francs pourraient recevoir cette dernière disposition.

Le conseil après avoir entendu la lecture donnée par M. le Maire du testament de M. Paviot s'empresse de consigner ici l'expression que lui inspire et qu'inspire à toute la commune de Morestel la générosité de M. Paviot.

Il charge M. le Maire de les transmettre à la famille du testateur ...

Est d'avis à l'unanimité qu'il y a lieu d'accepter ce legs...

Charge M. le Maire de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour arriver à sa délivrance."



*Les halles de Morestel se situaient à cette époque sur l'actuelle place Grenette.
Sur ce plan, l'église apparaît en bleu et la maison léguée est marquée d'une étoile*

Les deux legs

La commune de Morestel se retrouve donc dépositaire du legs de M. de Mérieu dont des arrêtés préfectoraux de 1871 prescrivent le placement en rente 3% sur l'état.

En 1872, M^e Giraud demande à être libéré du dépôt de 10 000 francs fait par M. de Mérieu, argent qu'il avait placé en rente sur l'état.

Tous comptes faits, il verse au receveur municipal la somme de 12 206 francs.

En mai 1872, il est décidé de tenir une comptabilité spéciale pour les deux legs, celui de M. de Mérieu et celui de Joseph Paviot.

A cette occasion, il est signalé qu' *"il ne faut pas perdre de vue que chacun de ces deux legs a une destination différente : Le legs de Mérieu, la création d'un hôpital cantonal, le legs Paviot, la création d'un hôpital communal d'où la conséquence absolue qu'une comptabilité spéciale soit nécessaire pour chacun d'eux "*

Le 17 aout 1875, les maires du Canton de Morestel sont réunis et nomment une commission chargée de rechercher le meilleur moyen de faire, dès à présent, profiter les populations indigentes de ce canton des revenus du legs de M. de Mérieu.

Cette commission est composée de : MM.

Emmanuel Flocard de Mérieu, propriétaire au Marteray, frère du donateur

Contamin, maire de Courtenay

Gautier, docteur en médecine aux Avenières

Giraud, maire de Morestel

Missol, maire de Vézeronce

Vacher, maire de Montalieu

Le 16 décembre 1875, cette commission se réunit.

M. Giraud présente un rapport rappelant le legs de M. Flocard de Mérieu et indiquant qu'à ce jour, c'est une somme de 33 937,95 francs qui est placée en rente 3% sur l'Etat.

Ce jour-là comme auparavant se pose la question de la réalisation des intentions de M. de Mérieu.

La création de l'hôpital n'est matériellement pas possible, mais peut-elle le devenir dans un avenir prochain ?

Il faut ajourner la réalisation.

M. Giraud soumet à la commission le mode d'emploi suivant :

Sans me préoccuper du chiffre primitif capital, du legs de M. de Mépieu... je propose, de diviser en petites rentes de 25 à 30 francs, tout ce qui restera de la rente totale, après prélèvement des frais. Ces petites rentes seraient attribuées aux diverses communes du canton dans une proportion à déterminer ; puis dans chaque commune à des indigents, à des infirmes, à des incurables, plus particulièrement à des vieillards remplissant ces tristes conditions.

Ces rentes ne seraient attribuées que temporairement... et toujours avec cette stipulation que leur service cesserait le jour où serait créé un hôpital cantonal.

La commission

Emet à l'unanimité l'avis qu'il convient de ne pas laisser plus longtemps sans emploi le legs de M. de Mépieu.

Constatant ensuite l'impossibilité de l'employer avant un grand nombre d'années à la création d'un hôpital cantonal et la nécessité par conséquent de modifier momentanément la destination exprimée par le testateur, émet en outre et toujours à l'unanimité, l'avis que le mode d'emploi proposé dans le rapport consistant à diviser les revenus de ce legs en petites rentes qui seraient attribuées sur les bases sommairement indiquées, paraît être le plus convenable. Il a déjà en sa faveur ce qui est important, le consentement des héritiers du donateur,

Et pour arriver à la solution désirée, elle demande que les conseils municipaux de toutes les communes du canton soient appelés à donner leur avis sur le vu du rapport qui précède, puis que la question soit soumise à l'autorité supérieure.

Dès que le principe de la modification serait admis, une commission nommée par M. le Préfet serait chargée de proposer un règlement qui contiendrait l'organisation de l'œuvre.

Ce règlement serait soumis à l'approbation de M. le Préfet après avis des conseils municipaux intéressés.

Cette solution ne sera finalement pas retenue puisque pendant une dizaine d'années, la commune de Morestel reste en charge de ces dépôts financiers.

A partir du 1^{er} janvier 1886, les opérations de comptabilité concernant l'hôpital communal et l'hôpital cantonal seront rattachées à celles du bureau de bienfaisance. (Conseil Municipal de Morestel du 28/10/1885)

Le temps passe, le capital produit des intérêts et le **21 mars 1894**, M. Guinet, maire de Morestel, écrit au préfet de l'Isère :

Le legs de Monsieur de Mépieu pour l'établissement d'un hôpital cantonal atteignant aujourd'hui la somme de cent vingt-cinq mille francs, les maires du canton seraient pour la plupart d'avis d'acquiescer un immeuble situé au centre de la ville de Morestel et qui semble répondre en tous points aux besoins d'un établissement de ce genre.

On peut penser que la loi du 22 mars 1890 qui forme le titre VIII de la loi organique municipale a permis l'avancée de la réflexion autour de la création de l'hôpital cantonal.

Cette loi détermine les conditions auxquelles est subordonnée la création d'un syndicat, les formes dans lesquelles cette création est autorisée et le fonctionnement du comité administratif à la fois dans le pouvoir délibératif et dans le pouvoir exécutif du syndicat. Sans créer de nouvelles structures administratives territoriales, cette loi facilite la possibilité de régir les intérêts, les besoins, les affaires collectives des communes.

Extrait de la loi du 22 mars 1890

Les conseils municipaux intéressés «doivent affirmer leur volonté de s'associer en vue d'une œuvre définie, prendre des délibérations concordantes sur toutes les conditions de l'acte de société et décider notamment de consacrer à l'entreprise des ressources suffisantes. Ces engagements, une fois pris, ne pourront ni être retirés ni être modifiés tant que l'œuvre ne sera pas terminée.»

En effet, le **1^{er} juillet 1895**, à la réunion du conseil municipal de Morestel, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet relative à la création d'un hôpital cantonal à Morestel ; lettre invitant les communes à se syndiquer pour faire l'emploi du legs de M. de Mépieu. A cette date la commune de Morestel est en possession de 162 944 francs, provenant du legs de M. Flocard de Mépieu et de 28 423 francs du legs de M. Paviot, qui a légué en outre à la communauté sa maison pour la fondation d'un hôpital.

En novembre 1895, sur 19 communes que comprend le canton de Morestel, quinze sont favorables à l'organisation d'un syndicat par application de la loi du 22 Mars 1890, trois ajournent leur décision, une seule décline toute participation. On note que beaucoup ne souhaitent pas d'engagement financier. La commune des Avenières, quant à elle, signale qu'elle souhaite affecter la part du legs de M. de Mépieu qui lui revient à son hôpital particulier (voir page 15).

Morestel	favorable à la création du syndicat	
Arandon	favorable à la création du syndicat	x ne veut pas contribuer à la dépense grand à présent
Avenières (les)	— 2° —	mais espère le voir se toucher sa cote-part indépendamment de Mérieux afin de l'affecter à son hôpital particulier
Bouchage (le)	ajourne sa décision	
Bouvesse-Quirieu	favorable à la création du syndicat	x n'engage pas les finances de la commune
Brangues	— d° —	x entend n'engager absolument rien ni pour le présent ni pour l'avenir les finances et les comm.
Charette	ajourne sa décision	
Courtenay	d°	
Creys-et-Puignieu	favorable à la création du syndicat	
Curtin	— d° —	mais à la condition expresse que son adhésion n'entraînera aucune dépense pour la commune.
Mépieu	favorable à la création du syndicat	
Montalieu-Vercieu	Refus de faire partie du syndicat	
Passins	favorable à la création du syndicat	mais à la condition que son adhésion n'impliquera aucune dépense pour la commune
Saint-Sorlin-de-Morestel	— d° —	pas d'engagement financier
Saint-Victor-de-Morestel	— d° —	participera à la dépense
Sermérieu	— d° —	— 2° —
Thuellin	— d° —	mais à la condition expresse que son adhésion n'impliquera aucune dépense pour la commune
Veyrius	— d° —	réserve ses finances
Vézéronce	— d° —	disposé à engager ses ressources

Il reste un certain nombre de problèmes à résoudre :

Une lettre du ministère indique que chaque conseil municipal doit prendre une délibération concordante sur toutes les conditions de l'acte de société.

Un texte est donc soumis à tous les conseils municipaux.

Il détaille la procédure à mettre en place et l'économie du projet avec les ressources principales et complémentaires, une subvention à demander (au Pari mutuel) et les contingents que les communes intéressées assureront en s'engageant à payer un certain prix de journée pour chaque malade hospitalisé*, les dépenses présumées d'installation et de fonctionnement.

*" Les communes du canton de Morestel paient actuellement aux hôpitaux de Lyon auxquelles elles sont rattachées le prix de 2f par journée de malade, on conviendra qu'en payant à l'hôpital cantonal un prix de journée qui ne dépassera guère 1f elles retireront un bénéfice certain et important de leur participation à l'œuvre projetée."

Projet d'un " Hôpital " sur Les Avenières

Le désir de construire un hôpital n'est pas l'apanage des habitants des environs de Morestel. A la même époque, la commune des Avenières se pose la même question suite à un legs.

A ce sujet, le groupe d'études historiques des Avenières nous a communiqué ce texte :

" Le 6 avril 1889, la famille Bouvier lègue à la commune des Avenières la somme de 20 000 francs afin de créer un hospice de vieillards. La commune doit acheter un terrain et faire construire une maison si petite soit-elle afin qu'elle soit le noyau du futur hospice qui portera le nom de " Hospice des époux Bouvier ".

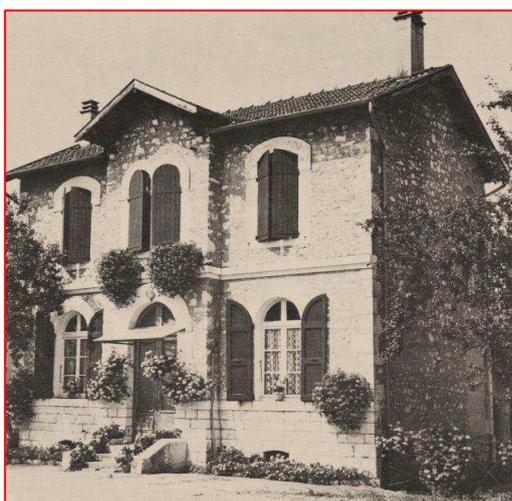
Le Maire, Monsieur Marion Edouard, député de l'Isère, et son conseil municipal acceptent et souhaitent mettre ce projet en exécution le plus tôt possible.

Le 1^{er} juin 1889 : nomination d'une commission chargée d'étudier le projet et le mettre en ordre de marche.

Le 15 septembre 1889 : acquisition d'un terrain aux enchères de 4 900 m² au lieu-dit le Mollard Bresson, acquis pour 2 920 francs. La commission travaille désormais sur les devis pour la construction de l'hospice. M. Giroud, architecte, propose une première tranche pour la partie principale d'un montant de 6 500 francs. Le conseil approuve à l'unanimité la construction.

Différentes péripéties, (modification des plans, changement d'architecte, élections municipales donc un nouveau Maire, M. Mesly Adrien et nouveau conseil municipal) retardent les travaux.

Le bâtiment est construit entre 1890 et 1893, mais ne sera jamais hôpital, car Morestel, chef-lieu de Canton, sera doté d'un hôpital intercommunal, cette ville ayant reçu deux legs de Monsieur de Mépieu et de Monsieur Paviot.



Ce bâtiment situé au Mollard Bresson a été construit par la commune à la fin du XIX^e siècle suite à un legs destiné à la création d'un hospice de vieillards.

Le projet d'un " Hôpital ", comme on l'appelait, ne sera finalement pas concrétisé.

La maison vendue par la municipalité le 22 octobre 1988 devient domaine privé. "

Concertation entre Sermérieu et Morestel

Conseil municipal de Sermérieu, le 30 décembre 1900 : article 7 : *Tout en donnant son plein et entier consentement à la formation d'un syndicat cantonal pour la création d'un hôpital, le conseil se réserve les droits que lui confère le legs de M. de Mérieu : "Dans la répartition qui pourra être faite entre les communes du canton, celle de Sermérieu y aura droit comme une des plus favorisées" et pour se conformer aux désirs et intentions du testateur demande donc qu'un lit soit réservé en permanence à perpétuité dans l'établissement projeté en faveur de la commune de Sermérieu.*

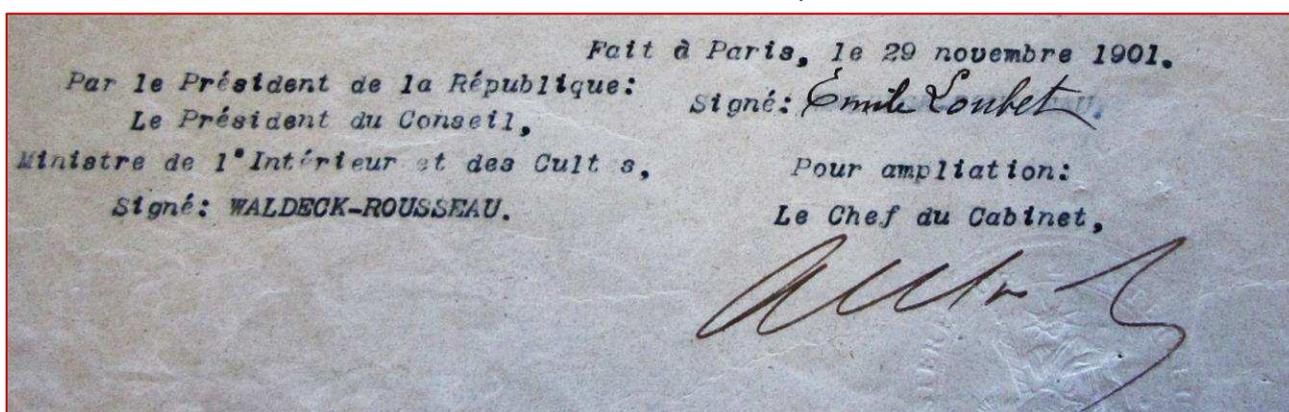
Mais en ayant constaté que cette réserve faisait obstacle à la réalisation du projet et après concertation avec le Conseil Municipal de Morestel, celui-ci ayant pris l'engagement de céder à Sermérieu un des deux lits qui lui étaient réservés au cas où la commission administrative ne se conformerait pas aux volontés du généreux fondateur M. de Mérieu.

Le Conseil Municipal ne voulant mettre aucune entrave à la réalisation d'une aussi bonne œuvre en empêchant la création d'un hôpital cantonal

Considérant que les intérêts de la commune comme ses droits sont sauvegardés par la promesse écrite du Conseil Municipal de Morestel

Vote pour que sa délibération soit conforme à celle des autres communes syndiquées la suppression de l'article sept de sa délibération du trente décembre 1900.

Finalement toutes les communes parviendront à un accord puisque le **29 novembre 1901**, un décret signé par Emile Loubet, autorise la création du syndicat intercommunal entre les 19 communes du canton et la création d'un hôpital intercommunal à Morestel.



Le 20 juillet 1900 les 2 premiers legs étaient estimés à 191 699 francs.

Rapidement, le **15 janvier 1902**, le bureau de bienfaisance de Morestel transfère les titres de rentes au profit de l'hôpital intercommunal. Une commission administrative (voir page 30) va alors gérer ces biens.

La construction de l'hôpital

- L'achat du terrain

Le projet peut enfin voir le jour et les choses avancent rapidement.

Le 19 février 1902 la commission administrative vote l'acquisition de l'emplacement du futur hôpital.

Cet emplacement est situé aux parcelles 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49, section D, appartenant aux consorts Bellangeon.

Pour faciliter l'acquisition, une demande est faite pour que la construction de l'hôpital soit déclarée d'utilité publique, ce qui est accordé le 29 juin 1902.



L'achat du terrain a lieu le **25 novembre 1902**.

Dans l'acte de vente, on apprend que :

Le 25 novembre 1902, par devant Maître Beau notaire à Morestel ont comparu :

Marie-Julie Guillot, veuve Pierre Bellangeon, ménagère, habitant Bersaillin (Jura), tutrice naturelle de son fils Simon Bellangeon, mineur, né à Bersaillin (Jura) le 19 mars 1884.

Pierre Bellangeon, jardinier, décédé à Bersaillin (Jura) le 9 avril 1897 laissait pour héritiers à parts égales ses 4 enfants Jean Bellangeon, Marie Bellangeon, Paul Bellangeon et Simon Bellangeon et Justine Guillot son épouse.

Désignation :

Une parcelle de terre labourable, broussailles, pâture, hermiture, pré, léchère, rocher ; d'un seul tènement à Morestel de 2ha 65a 25ca, bâtiment en ruine au nord route de Morestel à Lyon, midi ruisseau du Vouet, levant Fontanel, couchant chemin public.

Origine de propriété :

Les parcelles achetées par l'hôpital de Morestel appartenaient à l'établissement du cadastre napoléonien à Claude Joseph Gourju, propriétaire à Morestel.

Gourju, Claude Joseph pro la Morestel	112	à	à	119 80	2.3	11	11
à	113	à	Saturage	05 80	1.2	11	15
à	114	à	broussaie	03 50	2.	11	06
à	115	à	Saturage	03 20	2.	11	01
à	116	à	Grange	01 80	1.	11	61
à	117	à	Saturage Chemins	10 20	1.2	11	26
à	118	à	labour	11 50	1.2	118	12
à	119	à	Saturage	11 10	1.	111	69

M. Paul Aimé Riondet, entrepreneur de travaux publics, avait acquis ces terrains dans la succession de Claude Joseph Gourju de Morestel suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Giraud le 23 mars 1825.

Le 29 novembre 1849, M^{lles} Agnès et Françoise Riondet avaient recueilli ces terrains dans la succession de Paul Aimé Riondet, leur frère.

Les deux sœurs avaient vendu une partie des terrains aux époux Bellangeon (1882) et une autre à Mme de Châbons (1879) qui l'avait léguée à son fils, celui-ci l'avait vendue aux époux Bellangeon en 1890.



On voit bien sur le plan extrait du cadastre Napoléonien que le terrain de l'hôpital (en rouge) était beaucoup plus grand qu'actuellement. Il comprenait à l'époque le terrain sur lesquels ont été construits la piscine et la maison de l'amitié.

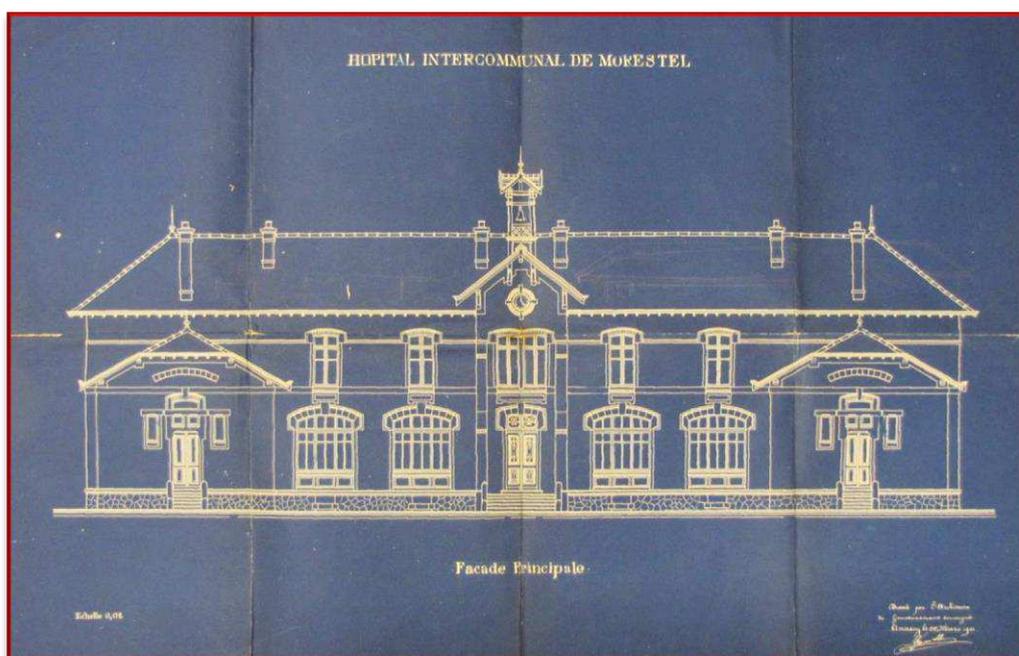
Il s'agrandira encore en 1912 du "pré du calvaire" (en vert), parcelle 57 Section E d'une contenance de 1ha 35a 70ca qui prolonge le terrain en direction du centre de Morestel. Ce "pré" est acheté à M^e Douare, agissant au nom de son épouse Marie-Sophie Fontanel, le 2 janvier 1912 à l'étude de M^e Collet, notaire à Morestel.

- Plans et construction

A la séance du 19 février 1902 il était noté que "M. Raillon, architecte diplômé par le gouvernement avait dressé un projet de construction et d'installation qu'il vient de modifier et compléter suivant les observations formulées par le Comité des Inspecteurs Généraux des services administratifs."

Fleury Raillon : Architecte départemental de la Haute Savoie de 1898 à 1938.

Il fut aussi conseiller municipal de la ville d'Annecy puis architecte des monuments historiques. Parmi les travaux les plus remarquables nous citerons, les églises de Châtel et de Saint Sylvestre, les hôpitaux de Morestel et de Bonneville, de nombreuses villas régionalistes dont les villas de La Bréventière, de la Grande Savoyarde... .. Il est aussi auteur de l'hôtel de ville de Cluses à la suite de l'édification duquel, en 1903, il fut nommé officier d'Académie. Pour la compagnie PLM, il réalisera également l'agrandissement de l'Hôtel PLM du Mont Revard en 1924.



Grâce aux modifications demandées, nous avons quelques renseignements sur la conception de l'hôpital.

Ainsi deux petits pavillons sont prévus : un destiné à être le dépôt mortuaire, l'autre devant servir de buanderie et de conciergerie.

La salle des blessés et la salle d'opération seront installées au premier étage de l'hôpital.

On projette un pavillon d'isolement pour les malades contagieux.

Quelques lits seront attribués à un petit service de maternité.

En septembre 1902 l'adjudication des travaux revient à M. Michel Gras, entrepreneur à La Tour du Pin.

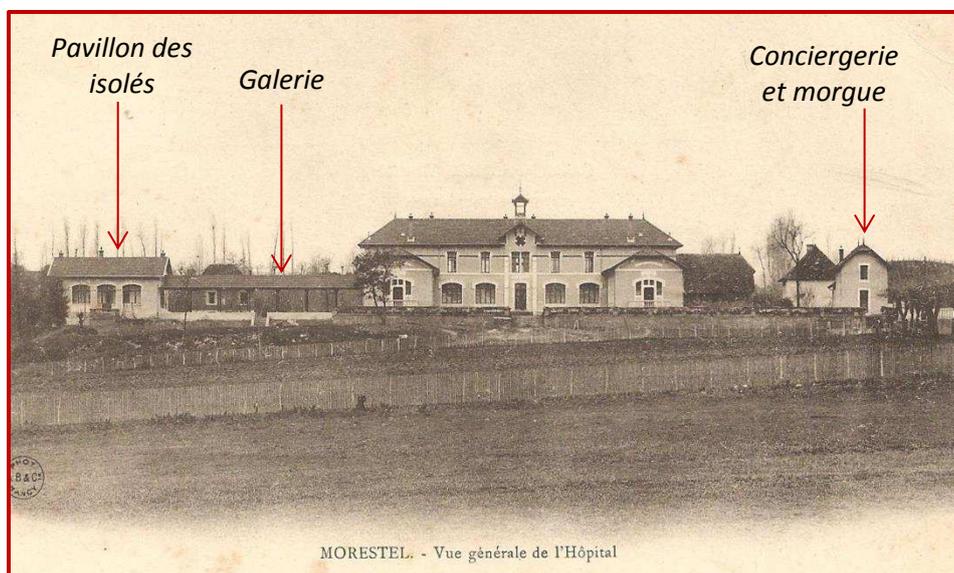
- Coût final de la construction

Attention, tous les prix qui vont suivre sont en francs, il faut tenir compte de l'inflation pour chaque époque et des mouvements monétaires.

Bâtiment Principal			
	Terrassement et maçonnerie		23 990,69
	Travaux imprévus		1 753,43
	Charpente et Couverture		9 889,13
	Travaux imprévus		128,48
	Menuiserie et Quincaillerie		5 200,86
	Travaux imprévus		349,74
	Serrurerie		3 111,66
	Ferblanterie et Zinguerie		1 532,03
	Peinture et Vitrierie		3 149,49
	Fumisterie		889,11
	Installation des eaux		3 935,46

Conciergerie et Morgue			
	Terrassement et maçonnerie		2 913,28
	Travaux imprévus		247,36
	Charpente et Couverture		1 234,88
	Travaux imprévus		36,15
	Menuiserie		590,37
	Serrurerie et Ferronnerie		300,71
	Ferblanterie et Zinguerie		257,77
	Installation de l'eau		543,29
	Peinture papiers peints		249,31
	Vitrierie		25,42
Pavillon des Isolés			
	Terrassement Maçonnerie Platerie		5 229,28
	Travaux imprévus		25,80
	Charpente	1 357,74	
	Menuiserie	831,34	
	Serrurerie et Ferronnerie	350,64	
	Zinguerie et vitrierie. Peinture	672,07	
	Total	3 211,79	
	à déduire Rabais 5 %	160,59	3 051,20
	Installation des eaux		585,54
	Galerie du bâtiment des isolés		3 094,03
	Murs et clôture		4 781,71
	Travaux imprévus		37,55
Buanderie Séchoir Etuve			
	Terrassement et maçonnerie	3 369,67	
	Charpente	1 529,58	

	Menuiserie	628,93	
	Serrurerie Peinture et Vitrerie	900,14	
	Zinguerie	177,29	
	Total	6 605,61	
	à déduire Rabais 5 %	132,11	6 473,50
	Travaux imprévus		113,15
	Water close		1 162,39
	Installation des eaux		2 294,09
	Lavoir		271,35
Travaux supplémentaires			
	Clôture à la suite de l'entrée	2 009,99	
	Soutènement grande terrasse	2 815,69	
	Remblais. Canalisations	11 970,04	
	Rocaille bouche arrosage	882,65	
	Remise et écurie	6 843,15	
	Divers à l'intérieur de l'Hôpital	1 473,04	
	Divers à l'extérieur de l'Hôpital	1 649,63	
	Installation de bains	986,66	
	Perron d'accès sur grande terrasse	176,75	
	Total	28 807,60	
	à déduire Rabais 5 %	600,00	28 207,60
Travaux supplémentaires de parachèvement et mise en forme de terrassement et nivellement			5 361,27
	Montant général net des travaux		121 016,83



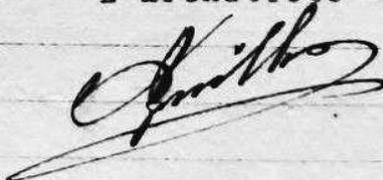
Le devis estimatif d'août 1902 était de 56 653,13 francs et le montant total des travaux est vérifié et accepté définitivement dans un décompte du 27 février 1906, s'arrêtant à la somme de Cent vingt un mille seize francs 83 centimes.

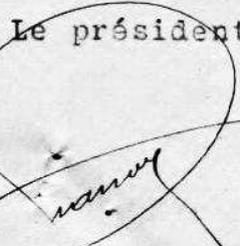


Proces-verbal de Reception définitive
des Travaux de Construction de l'Hopital
Intercommunal de Morestel . Isère

Je soussigné F
Raillon Architecte départemental de la
Haute-Savoie ,certifie m'etre transporté le 28
Fevrier 1906 à Morestel aux fins de proceder
à la reception définitive des travaux de Constr
ction de l'Hopital ,en presence de Mr le Pré-
sident de la Commission administrative ,Mr
Chanoz Député , et de la Commission déléguée .

Ces travaux nous ayant parus etre
en etat d'entretien et avoir été exécutés
conformément au devis et au cahier des charges
nous en avons prononcé la RECEPTION DEFINITIVE
Morestel le 28 Fevrier 1906

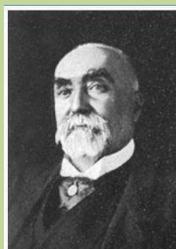
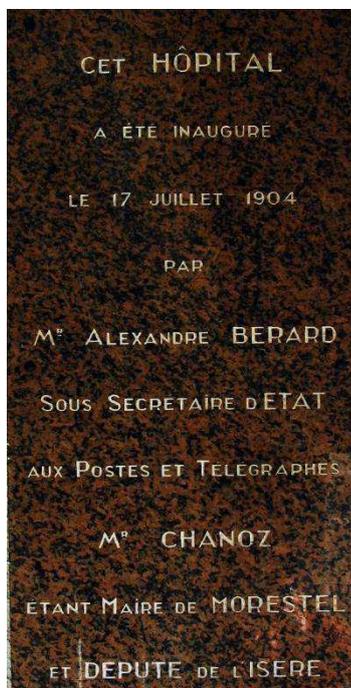
L'Architecte


Le président de la Commission

L'Entrepreneur .




- Inauguration

L'hôpital est inauguré le 17 juillet 1904, comme en témoigne la plaque apposée dans l'entrée du premier bâtiment.



Alexandre Bérard : Né le 3 février 1859 à Lyon, décédé le 20 avril 1923 à Paris

Conseiller général d'Ambérieu de 1886 à 1923

Député de l'Ain de 1893 à 1908

Sous-secrétaire d'état aux postes et télégraphes de 1902 à 1906

Sénateur de l'Ain de 1908 à 1923

Président du Conseil Général de l'Ain de 1909 à 1923

Vice-président du sénat de 1919 à 1923



Antonin, Pierre, Joseph CHANOZ

Né le 31 mars 1863 à Morestel (Isère)

Décédé le 11 décembre 1923 à Morestel (Isère)

Propriétaire terrien et exploitant agricole, il est Maire de Morestel de 1900 à 1924, Conseiller Général en 1894, et député de l'Isère de 1900 à 1914.

Des journaux ont relaté l'événement, ainsi le Dauphiné, hebdomadaire ou bihebdomadaire ayant paru de 1864 à 1956. On peut lire le 21 juillet 1904 :

Isère. — *Morestel a eu dimanche de grandes fêtes à l'occasion de l'inauguration de l'hôpital intercommunal ; cérémonie présidée par M. Alexandre Bérard sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes ; de nombreux sénateurs et députés de l'Isère et du Rhône y assistaient.*

Quelques extraits du journal "La Croix de l'Isère" en date du 21 juillet 1904 :

Dimanche dernier, la ville de Morestel inaugurait un hôpital intercommunal. Bâti d'après les plans de M. Raillon, architecte départemental de la Haute-Savoie Je nouvel hôpital est fort beau. C'est une fondation charitable dont tout le monde doit se réjouir puisque tous les citoyens de la région ont contribué à sa construction et participeront aux frais de son entretien.

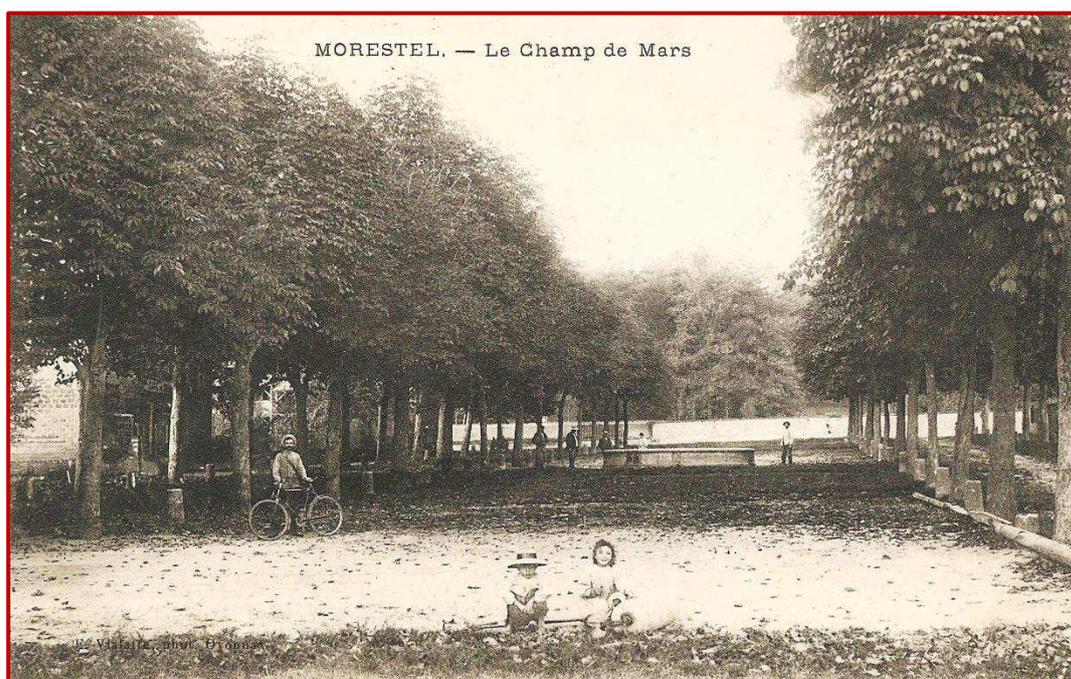
M. Bérard. Sous-secrétaire d'Etat aux Postes et télégraphes préside.

N'oublions pas la présence des fanfares de toute la région,

A dix heures, réception officielle à la mairie.

Après les réceptions M. Bérard se dirige vers l'hôpital situé à l'extrémité de la ville. On visite le pavillon central, les deux ailes, le bâtiment des isolés, etc.

Le banquet était servi sous une immense tente élevée à l'ombre des arbres du Champ de Mars. Huit cents convives y avaient pris place.



Pendant le banquet la fanfare de Bourgoin et Jallieu a donné un concert.

Les legs successifs

Si les deux premiers legs de Flocard de Mépieu et de Paviot ont permis de démarrer la construction de cet hôpital de Morestel, il ne faut pas oublier les nombreux légataires qui ont par la suite permis de finir et d'améliorer l'établissement.

Deux plaques en marbre, gravée, se trouvaient à l'entrée de l'hôpital et présentaient les généreux donateurs. On pouvait lire sur une grande plaque verticale :

DONATEURS	
DON DE 100000 FRANCS	
FAIT SUR LA VOLONTE EXPRIMEE	
DE M ^R PAUL MAURICE SERVONNAT	
EN SOUVENIR DE MESSIEURS	
JEAN LOUIS SERVONNAT	
LOUIS VIRGIN SERVONNAT	
PAUL MAURICE SERVONNAT	
JEAN MARIE SERVONNAT	
MEMBRES DE LA SOCIETE	
SERVONNAT FRERES 1898 - 1918	
M ^{ME} V ^{VE} VIVIAND	1000
M ^{ME} V ^{VE} RIVOIRE	1000
M ^R LANG PHILIPPE	100.000
M ^{ME} V ^{VE} CHANOZ	20.000
M ^S DESCHAMPS LUCIEN	5.000
BIGALLET H ^{ES} & A ^{NIA}	10.000
M ^{ME} FLOCARD DE MEPIEU A ^{PM}	30.000
M ^R PAVIOT CLAUDE JOSEPH	6.000
M ^{ME} COTTAZ VICTORINE	2.000
DON DE L'ETAT	100.000
M ^R DAVID ALBIN	600
M ^R TROLLIER HENRY	1.000
M ^{ME} V ^{VE} GIRAUD	2.000
M ^R GIRAUD PAUL	1.000
M ^R PILOZ A ^S MAIRE D'ARANDON	2.000
M ^R BERTHET EUGENE	52.000
M ^R CHASSIGNEUX LOUIS	1.000
M ^R JARS ANTHELME	2.000
ANONYME	10.000
M ^R RAVIER VICTOR	5.000
M ^R LAUTREY LEON	1.000
M ^{ME} V ^{VE} BURILLON	1.000
M ^R JOURDAN JOSEPH	1.500

DONATEURS
 DON DE 100 000 FRANCS
 FAIT SUR LA VOLONTE EXPRIMEE
 DE Mr PAUL MAURICE SERVONNAT
 EN SOUVENIR DE MESSIEURS
 JEAN LOUIS SERVONNAT
 LOUIS VIRGIN SERVONNAT
 PAUL MAURICE SERVONNAT
 JEAN MARIE SERVONNAT
 MEMBRES DE LA SOCIETE
 SERVONNAT FRERES 1898 – 1918

M ^{ME} V ^{VE} VIVIAND	1 000
M ^{ME} V ^{VE} RIVOIRE	1 000
M ^R LANG PHILIPPE	100 000
M ^{ME} V ^{VE} CHANOZ	20 000
M ^R DESCHAMPS LUCIEN	5 000
BIGALLET H & A	10 000
M ^R FLOCARD DE MEPIEU A	30 000
M ^R PAVIOT CLAUDE JOSEPH	6 000
M ^{ME} COTTAZ VICTORINE	2 000
DON DE L'ETAT	100 000
M ^R DAVID ALBIN	600
M ^R TROLLIER HENRY	1 000
M ^{ME} V ^{VE} GIRAUD	2 000
M ^R GIRAUD PAUL	1 000
M ^R PILOZ A MAIRE D'ARANDON	2 000
M ^R BERTHET EUGENE	52 000
M ^R CHASSIGNEUX LOUIS	1 000
M ^R JARS ANTHELME	2 000
ANONYME	10 000
M ^R RAVIER VICTOR	5 000
M ^R LAUTREY LEON	1 000
M ^{ME} V ^{VE} BURILLON	1 000
M ^R JOURDAN JOSEPH	1 500

Et une deuxième plaque rapportée au-dessous de la première avec :

M ^{ME} GERBAL-VERDETTI	117.600
---------------------------------	---------

M^{ME} GERBAL-VERDETTI 117 600

Si l'on trouve parmi les noms des donateurs gravés dans le marbre les 2 premiers legs de Flocard de Mépieu et de PAVIOT, nous voyons qu'au fil du temps d'autres habitants de la région ont eux aussi fait des dons ou des legs à l'hôpital de Morestel.

Parmi les donateurs, on peut relever par exemple les noms de :

Victorine COTTAZ de Vézeronce

L'an 1903 et le 4 octobre la commission administrative du Bureau de bienfaisance faisant fonction de bureau d'assistance régulièrement convoquée s'est réunie à la mairie sur la présidence de M. Le Maire. *Il communique à la commission l'acte notarié du 23 mai 1903 (M. Giraud) par lequel M^{lle} Victorine Cottaz de Vézeronce a fait donation à l'hôpital intercommunal de Morestel de titres de rentes 3 % produisant une rente annuelle de 74 francs et d'une somme de 154,25 francs en espèces sous condition que le bénéficiaire de cette libéralité profitera aux malades indigents de la commune, les arrérages en étant crédités au compte de la commune et venant en déduction des sommes qu'elle aura à payer pour l'hospitalisation de ses malades. Il donne également lecture de la délibération de la commission administrative de l'hôpital en date du 14 août 1903 acceptant la dite donation aux conditions stipulées par la donatrice. La commission du bureau de bienfaisance après en avoir délibéré considérant que cette donation n'entraîne aucune charge et produit un bénéfice certain dont profiteront les malades indigents de la commune, à l'unanimité déclare accepter cette libéralité.* (conseil municipal de Vézeronce le 4/10/1903)

Eugène BERTHET de Brangues

Par décret du président de la République (Armand Fallières) en date du 30 avril 1911, l'hôpital de Morestel est autorisé à accepter le legs fait par M. Eugène Berthet selon les clauses et les conditions énoncées par lui dans le testament et codicille du 11 février 1894 et 5 juillet 1905.

Les immeubles de la succession seront vendus et les fonds placés en rente 3% sur l'Etat.

Vingt francs seront alloués chaque année pour faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt.

Un lit sera offert aux pauvres de Brangues 365 jours par an et à perpétuité.

M. le Maire de Brangues recevra la somme de 2000 francs à employer aux besoins de la commune. Une autre somme sera consacrée à l'achat de 2 statues qui seront placées sur la façade de l'église de Brangues.

Suite aux réclamations formulées par les héritiers de M. Berthet, l'hôpital leur abandonne le vingtième de la somme nette qui sera recueillie dans la succession.

Le mausolée à la mémoire d'Eugène Berthet est construit, au cimetière de Brangues en 1910 par M. Soudan, marbrier à Morestel et M. Eugène Perret, maçon à Brangues pour la somme de 5000 francs à cela destinée.



Tombe d'Eugène Berthet au cimetière de Brangues

On peut lire :

EUGENE BERTHET
 BIENFAITEUR
 DE
 L'HOPITAL DE MORESTEL
 1835 - 1909

Les deux statues placées sur la façade de l'église de Brangues représentent, l'une Jeanne d'Arc, l'autre Saint Pierre aux liens à qui est dédiée l'église.



Jean-Marie Servonnat, industriel à Morestel

A la séance de la commission administrative du 10 juin 1918, le président donne connaissance d'une lettre de M. Jean-Marie Servonnat par laquelle il fait connaître que sur l'initiative personnelle et la volonté formelle de feu M. Paul Maurice Servonnat, son frère, il fait don d'une somme de cent mille francs à l'hôpital de Morestel en souvenir de MM. Jean-Louis Servonnat, Louis Virgin Servonnat, Paul Maurice Servonnat, Jean Marie Servonnat, membres de la société Servonnat frères à condition que cette somme...soit convertie en rentes françaises et les intérêts affectés à l'entretien d'un lit pour la commune de Morestel et un pour celle des Avenières.

On trouve aussi la trace de dons ou de legs dans le registre de la délibération du Conseil Syndical de l'hôpital qui ne sont pas inscrits sur la plaque de marbre.

On peut citer entre autres, un legs de Marie Antoinette Dupuis, un don de M^{me} Nathan veuve Rivoire en décembre 1941, un legs de M^{me} Veuve Trillat Pierre née Julie Pirodon en mai 1943, un legs de M. Louis Rive en 1954 et sans doute d'autres...

La commission administrative de l'hôpital de Morestel

Syndicat Intercommunal

Pour administrer ce nouvel établissement, les récentes lois sur l'organisation des Communes et la possibilité de la création de syndicats intercommunaux vont permettre le fonctionnement de l'hôpital de Morestel. Nous donnons pour exemple les quatre premiers comptes rendus et les budgets de 1902 et de 1903.

A la première réunion de la **séance du 19 février 1902** qui s'appelle encore Commission administrative de l'hôpital de Morestel, sont présents M. Chanoz, Député Maire, MM. Cattoz, Gallay, Beau et Magaud. L'ordre du jour est de prendre en compte les modifications et les compléments effectués sur son projet par M. Raillon, architecte diplômé par le Gouvernement et de voter définitivement l'acquisition et l'emplacement du futur hôpital.

Dans la deuxième **séance du 7 octobre 1902**, sous la présidence de M. Chanoz, sont présents MM. Cattoz, Gallay, Beau, Magaud et Seignier. Monsieur Beau est élu vice-président et un tirage au sort permet de déterminer le renouvellement des membres, conformément à la loi du 5 août 1879 qui prévoit des nominations pour quatre années avec un renouvellement par quart.

Ainsi, les pouvoirs de M. Seigner expireront fin 1902, ceux de M. Magaud fin 1903, M. Beau fin 1904 et M. Capron fin 1905.

Le **21 mars 1903**, sous la présidence de M. Beau, en l'absence de M. Chanoz, la commission administrative fixe le traitement du Receveur Municipal pour l'exercice 1902 à 100 francs.

Dans la **séance du 14 mai 1903**, M. Beau fait le compte rendu de l'exercice 1902. Il ressort que l'établissement est propriétaire :

- D'une inscription de 5 892 francs de rente française 3%
- D'une maison située dans le bourg de Morestel, place de l'ancienne Halle, provenant du legs Paviot

Il est précisé que l'intérêt de l'établissement est de vendre cet immeuble qui, vu son mauvais état, continuera à brève échéance d'être plutôt une charge qu'un revenu.

Le premier budget de 1902, est établi comme suit :

Recettes ordinaires	Location immeuble Paviot	100,00 f
	Montant d'une année d'arrérages du titre de rente sus énoncé	5 892,00 f
	Intérêts des fonds placés	57,50 f
Recettes extraordinaires	Produit de la vente de 1 500 f de rente française	49 793,27 f
	Total des recettes	55 842,77 f

Dépenses	Entretien des propriétés	56,80 f
	Receveur municipal	100,00 f
	Frais bureau, timbres et impressions	40,55 f
	Frais acquisition terrain Bellangeon	464,00 f
	Dépenses imprévues	3 640,00 f
Dépenses extraordinaires	Acquisition terrain Bellangeon	17 500,00 f
	Total des dépenses	18 197,75 f
	Soit un boni de	37 645,02 f

Le budget de 1903 est plus conséquent

Recettes	Boni de l'exercice 1902	37 645,02 f
	Location immeubles	360,00 f
	Rentes sur l'Etat	4 392,00 f
	Intérêts des fonds placés	100,00 f
	Legs et donation Cottaz	2 250,00 f
	Subventions	85 000,00 f
	Remb. Impôts et prime assurance	20,08 f
	Total des recettes	129 767,10 f

Dépenses	Entretien des propriétés et contribution	10,00 f
	Remise du Receveur	194,08 f
	Frais bureau, timbres et impressions	50,00 f
	Frais d'acte acquisition terrain	40,00 f
	Dépenses imprévues	450,00 f
	Service religieux pour M. de Mépieu	10,00 f
Dépenses extraordinaires	Frais occasionnés par les dons et legs	280,00 f
	Construction des bâtiments	70 000,00 f
	Achat du matériel	10 000,00 f
	Achat de rente	45 000,00 f
	Remb. taxe de main morte	3,37 f
	Consorts Bellangeon	100,00 f
	Total des dépenses	126 227,45 f

Dans cette même séance du 14 mai 1903, M. Chanoz fait connaître à la Commission que M. Gras, entrepreneur, adjudicataire des bâtiments de l'hôpital, fait la proposition d'un rabais de 5% sur les prix portés au devis dressé par M. Raillon, architecte, pour la construction du Pavillon des Isolés.



- Membres de la Commission Administrative

relevés sur la première page du registre de l'hôpital

MM. CHANOZ

PARENT Joseph à Morestel sortant en 1912

GALLAY Joseph à Passins sortant en 1913

BORDEL Maire du Bouchage sortant en 1914

VETTARD à Passins sortant en 1915

GONNIN à Vézeronce

GUICHERD Maire de Sermérieu

1931

CHABERT Président Maire des Avenières

COLLET Maire de Veyrins

BOUVET Maire de Courtenay

1939

VETTARD Marius Négociant à Passins

VINCENT Joanny Propriétaire à Morestel

GALLAY Joseph Maire de Passins

BOURGEY Hippolyte Commerçant, artisan à Brangues

DUCARRE Maire de Brangues Remplace M. COLLET

6 mars 1940

CHABERT Président

VARNET Jean Philippe Sermérieu Délégué du Syndicat Intercommunal

ROSTAING Maire de St Victor Délégué du Syndicat Intercommunal

BERTHET Léon Maire de Passins sortant fin 1940

DUCARRE Claude Maire de Brangues sortant fin 1941

BOURGEY Hippolyte Brangues sortant fin 1942

VILLARD François Morestel sortant fin 1943

BIZOLLON Morestel

BURFIN Morestel

BOUJERAT St Victor de Morestel

Vie et fonctionnement de l'hôpital

- La vie de l'hôpital

Dès le début du fonctionnement de l'hôpital, du personnel est en fonction.

Le personnel de santé est mis en place car rapidement on approche le nombre de 30 lits.

Un médecin non permanent, M. Garcin, assure des interventions au cas par cas.



Cet établissement, "hôpital-ferme", gère avec quelques intervenants : le jardin, élément important puisque produisant légumes divers. Un responsable surveille les animaux : chevaux, bovins, porcs, volailles etc. En 1910 on envisage l'achat du terrain Fontanel de 1,32ha, attenant et nécessaire pour la nourriture des animaux. Dans le tableau chronologique page 38, on trouve de fréquentes remarques à propos des animaux et du jardin...

Du personnel d'entretien est également employé: lingère, infirmière, homme d'entretien, employé de salle. Tout ce petit monde va peu à peu prendre ses marques pour assurer au mieux la vie des patients payants de leurs deniers et la vie des indigents accueillis. Du côté gestion administrative, se met en place une assurance pour les infirmières, une assurance agricole pour le personnel qui s'occupe des travaux agricoles de l'établissement (jardinier-concierge).

Au fil des recherches on apprend des noms et des fonctions de personnes ayant travaillé à l'hôpital.

Ainsi, les noms du personnel habitant l'hôpital apparaissent dans les recensements successifs de Morestel comme en 1906 avec Louise Picot : infirmière, Joséphine Monin, Isabelle Brunet, Lucie Carroz : employées, Ernest Durand, employé, Joseph Guicherd : concierge et sa femme Marie Louise.

DÉSIGNATION		NUMÉROS			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT AU chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron. — Pour les employés et ouvriers, indi- quer le nom du pa- tron ou de l'entre- prise qui les em- ploie.
des QUAR- TIERS, villages ou hameaux	DES RUES dans les villes.	des maisons.	des ménages.	des individus								
				1	Picot	Louise	1863		Français	chef de ménage	Infirmière	
				2	Monin	Joséphine	1869		"	trav. employée	"	
				3	Brunet	Isabelle	1878		"	"	"	
				4	Carroz	Lucie	1882		"	"	"	
				5	Guicherd	Joseph	1875		"	chef de ménage	Concierge de l'Hôpital	
				6	Guicherd	Marie Louise	1877		"	sa femme	employée	
				7	Guicherd	Louis Antoine	1906		"	son fils	l.p.	
				8	Durand	Ernest	1880		"	domestique	Domestique	

Recensement de 1906

Recensement de Morestel de 1911 : Charlotte Romet, Jeanne Roche, Célestine Forestier : infirmières, Georges Platre, Etienne Philippe : jardiniers, Marguerite Côte : cuisinière, et Agathe Comte : employée.

En 1914, le service médical est assuré par roulement trimestriel entre le D^r Garcin et le D^r Ravet.

En 1920, le règlement exige que soit appliquée la journée de 8 heures dans les hôpitaux. Cette décision va provoquer des frais supplémentaires. Le financier de l'hôpital est assuré par un économe qui dès 1930 voit son traitement atteindre la somme de 3 000 francs.

Les habitants de l'hôpital dans le recensement de Morestel de 1921 sont : Hélène Benoist, Anaïs Verdun, Marie Jeanne Olive, Philomène Villard : infirmières et Marie Ponty : cuisinière.

Dans le recensement de Morestel de 1926 : Claudia Roux, Valérie Frézard, Julia Pétot : infirmières, Marie Barges : cuisinière, Amédine Barral et Louise Bonnard : couturières, Antonin Bonnard : jardinier.

En 1937, on procède au réajustement des traitements des employés : directrice, jardinier, cuisinière, femme de service ; même le vaguemestre se voit attribuer une somme de 20 F prise sur le crédit des dépenses imprévues.

En 1943, l'affiliation de l'hôpital à une caisse d'allocations familiales apporte par des aides une sécurité suffisante aux résidents.

De 1941 à 1946, des réajustements sont opérés sur les salaires de tout le personnel. Dès 1946, le traitement des employés suit le nouveau barème (classement par catégorie de 1 à 7) c'est une redéfinition qui s'opère, on voit ainsi des postes tels que : directrice, cuisinière, auxiliaire, aide cuisinière, économiste etc...

En 1949 le médecin de l'hôpital est le docteur Perretant et l'économiste M. Henri de Beaucourt qui a un traitement de 8 000 francs.

En 1950, 2 titularisations de postes importants sont officialisées, celui de la directrice : M^{me} Bozonnet et celui de la cuisinière : M^{me} Veuve Joseph Orcel née Deymes (une reconnaissance normale pour les services rendus pendant de nombreuses années).

Un second jardinier M. Joseph Bernet est embauché en 1952.

En 1954, M^{me} Tararon, cuisinière de l'hôpital depuis janvier 1951, assure seule le service de cuisine. Sœur Emmanuelle, supérieure, est chargée de l'économat, les sœurs Séraphine et Xavier sont chargées des services de nuit.

En janvier 1955, M^{me} Lucienne Bozonnet, surveillante générale indice 275 a un salaire net de 44 169 francs, M^{me} Cécile Tararon, cuisinière, indice 194, a un salaire net de 30 440 francs et M. Gaétan Morales, jardinier, indice 145, a un salaire net de 24 560 francs. Les salaires sont revus en novembre 1955 avec pour M^{me} Bozonnet, 51 625 francs, pour M^{me} Tararon, 33 945 francs et pour M. Morales, 28 786 francs.

En septembre 1958, M^{me} Bozonnet prend sa retraite, les sœurs sont au nombre de 4 et ont la responsabilité des soins aux malades.

En juillet 1960, M^{me} Lanfrey, employée en qualité de femme de service depuis le 1^{er} juillet 1958, perçoit des allocations familiales.

Le 29 juillet 1962, nomination de M^{me} Claude Perrin née Dubuy, aide-soignante, précédemment employée à l'hôpital de Belley.

- Evolution du prix des journées

Le conseil municipal de Bouvesse-Quirieu dans sa séance du 11 juillet 1901 stipule qu'en cas d'insuffisance de provision de l'hôpital, on ne peut rien réclamer aux communes et que le déficit devrait être comblé par une majoration du prix de la journée. Les autres conseils municipaux ont stipulé que le prix de la journée ne pourrait être supérieur à 1 franc 25.

A la séance de la commission administrative de l'Hôpital Intercommunal de Morestel du 25 juillet 1905, le prix de la journée est fixé à 1 franc 75 pour les indigents malades. L'hôpital peut trouver avantage à l'hospitalisation, dans certains cas, de malades payants sur leurs deniers personnels, le prix est alors fixé à 2 franc 50.

A la séance du 3 avril 1908, augmentation du tarif des journées avec 2 francs 50 en salle commune et 3 francs 50 au 1^{er} étage. Aucun changement pour les indigents.

Le 16 mars 1910, on relève que 45 personnes sont de l'assistance gratuite, 32 personnes sont payantes et 9 sont à la charge de l'hôpital.

Durant les années suivantes et pendant la guerre de 1914/1918, rien n'est signalé sur le changement de prix des journées.

Le 10 juin 1918, on note le relèvement prix de la journée de 2francs50 à 3francs50.

Le prix de la journée passerait en 1920 à 6 francs.

A la séance du 15 février 1921, il ressort que le prix de la journée revient à 5 francs 551, d'où une délibération en fin 1922 pour fixer le prix à 8 francs 50.

En mars 1931, on relève que le prix de la journée est de 15 francs pour les malades non inscrit sur la liste d'assistance.

Le 1^{er} août 1940, le prix pour les malades payants est de 18 francs.

Le 1^{er} juin 1942, relèvement du prix qui passe à 20 francs.

Dès 1943, ce prix ne correspond plus au coût de la vie actuelle.

Mai 1943, le prix de journée est fixé à 30 francs pour les malades du régime commun et à 35 francs pour les malades du régime spécial.

Juin 1944, les prix passent respectivement à 40 francs (régime commun) et 45 francs (régime spécial).

Entre juin 1944 et août 1945, le traitement de tout le personnel est revu à la hausse, jusqu'à être doublé. Conséquence les prix de journée sont revus pour toutes les catégories.

Le 6 octobre 1945 les prix sont de

- 66 francs pour les malades de la 3^{ème} catégorie,
- 69 francs pour ceux de la 2^{ème} catégorie
- 78 francs pour la 1^{ère} catégorie en médecine.

Pour l'hospice le prix de journée est de

- 40 francs en 3^{ème} catégorie
- 46 francs en 2^{ème} catégorie
- 60 francs en 1^{ère} catégorie

Le 13 février 1949, le prix de journée est de

- 550 francs pour les malades payants en médecine
- 500 francs pour les malades payants en hospice,

sommes auxquelles il faut ajouter les frais médicaux.

Ces augmentations semblent importantes. Il faut tenir compte de l'augmentation des prix moyens et de l'inflation.

Pour information ci-dessous un tableau donnant l'évolution de certains prix :

EVOLUTION DES PRIX MOYENS DE 1900 à 1950

		en Anciens Francs			
		1900	1920	1930	1950
Pain	kg	0.38	1.13	2.15	3.54
Bœuf	kg	1.8	14.61	28.9	537
Lait frais pasteurisé	litre	0.3	0.98	1.67	36.8
Beurre pasteurisé	kg	3.02	16.11	24.1	643
Huile d'arachide	litre	1.6	8.33	8.93	296
Œufs	12	1.37	7.53	10.78	228
Sucre en morceaux	kg	1.2	3.61	4.03	104.6
Vin rouge de table 11°	litre	0.53	1.66	2.48	71.4
Journal quotidien	1	0.05	0.17	0.3	9.9

Source : http://france-inflation.com/prix_depuis_1900_en_france

- Chronologie des principaux événements

Les registres où sont consignés les comptes rendus des réunions de la commission administrative, les documents conservés aux archives départementales et même les comptes rendus de conseils municipaux des communes du canton apportent de nombreux renseignements sur les aménagements de l'hôpital, le personnel, la vie des résidents.

1902

19 février :	Un décret du 29 novembre 1901 autorise la création d'un hôpital intercommunal à Morestel. L'architecte a dressé des plans. Choix de l'emplacement de l'hôpital.
8 août :	Cahier des charges rédigé par l'architecte M. F. Raillon.
7 septembre :	Procès-verbal d'adjudication de l'hôpital de Morestel.

1903

14 août :	Traité de gré à gré avec M. Gras entrepreneur pour la construction du pavillon des isolés avec galerie non prévu dans l'adjudication.
3 octobre :	La préfecture de l'Isère autorise la construction d'un hôpital intercommunal sur la commune de Morestel. Début des Travaux.
16 octobre :	Traité de gré à gré avec M. Bouvier pour la fourniture des lits et tables de nuits de l'hôpital. Affectation des lits suivant les malades. (contagion, isolés, femmes en couches, etc....)

1904

10 mars :	Traités de gré à gré avec M. Gras pour la construction du bâtiment de la buanderie et bains, avec M. Gallin de Passins pour l'installation de l'éclairage électrique, avec M. Durand de Morestel pour la fourniture et pose d'une barrière en fer le long de la route de Crémieu, avec M. Alexandre Gauthier d'Ecully, horticulteur pour la transformation, et l'aménagement du terrain entourant l'hôpital en jardin d'agrément.
-----------	---

1905

25 avril :	Traité de gré à gré avec M. Gras pour la construction des écuries et remises.
26 juin :	Demande d'emprunt afin de terminer les travaux.
25 juillet :	Hospitalisation en priorité des malades des communes du canton.

1906

28 février :	Réception des travaux.
23 mars :	Acceptation du legs fait par M ^{me} la Comtesse Louise Flocard de Mépieu. Comtesse de Savoiron, sœur du Donateur Adolphe Flocard de Mépieu
23 avril :	Affectation des 30 lits de l'hôpital : 2 aux malades, 4 aux malades devant être isolés, 2 aux blessés, 2 aux malades de Morestel, 16 aux malades ne rentrant pas dans ces catégories et 4 aux femmes en couches,
1 mai :	La Société Force et Lumière installe des poteaux sur l'ensemble des terrains de l'hôpital.

1907

29 janvier :	Création d'un poulailler et d'une volière
--------------	---

1908

1 février :	Projet de changement de chauffage.
11 janvier :	Approbation d'un chauffage d'eau chaude.

1909

5 septembre :	L'agrandissement des écuries et la création d'une grange sont devenus urgents en raison de l'augmentation du nombre de patients.
---------------	--

1910

16 mars :	Nombre de personnes hospitalisées en 1909 : 45 personnes de l'assistance gratuite, 32 malades payants et 9 malades à la charge de l'hôpital. M. Garcin médecin de l'hôpital.
10 avril :	Le pré dit " pré du calvaire " de 1ha 32a appartenant à M. Douare est à vendre. Ce terrain est limitrophe de la propriété de l'hôpital. Il serait d'une grande utilité pour la production de fourrages dont l'établissement manque pour l'alimentation du bétail.
21 juillet :	Traité de gré à gré avec M. Patricot, ferblantier-zingueur, avec M. Moulin, entrepreneur pour la construction d'une grange, avec MM. Mollard et Bolliaud, charpentiers pour la toiture, voligeage du grand bâtiment et du pavillon des isolés.
25 septembre :	Traité de gré à gré avec M. Romagnol, entrepreneur pour les peintures des plafonds. Étude pour la construction d'un petit hangar pour abriter le bois de chauffage.

1911

20 mai : Projet de vente de la maison Paviot, place des Halles
16 septembre: Proposition pour l'achat du terrain Douare afin de procurer à l'hôpital le foin et le pâturage nécessaire au bétail.
10 décembre : Traité de gré à gré avec trois plâtriers pour des travaux de peinture.
Remplacement de M. Berraz, architecte de Bourgoin ; problème de distance pour surveiller les travaux. Proposition de M. Bal des Avenières

1912

Renseignements fournis aux services administratifs :
pavillon des isolés : 4 lits
bâtiment principal : hommes : 12 lits - femmes 12 lits
premier étage : hommes : 4 lits - femmes : 4 lits

1913

21 décembre: Assurance contre les accidents du travail occasionnés aux infirmières et au jardinier-concierge de l'hôpital.
Assurance agricole qui concerne non seulement le concierge mais encore les personnes qui pourraient être occupées aux travaux agricoles de l'établissement.

1914

3 mai : Adjudication pour le mur de clôture de l'hôpital
3 avril : M. Garcia, Docteur à l'hôpital assurera à partir du 1er Janvier 1915, le service de l'hôpital par roulement trimestriel avec son confrère le D^r Ravet.

1919

11 décembre: Il est décidé de vendre les maisons situées quartier des anciennes halles, appartenant par parties au bureau de bienfaisance de Morestel et de l'hôpital, vu l'état de délabrement.

1920

5 novembre : Application de la journée de 8 heures dans les hôpitaux, pour appliquer la loi. Il faudra augmenter le personnel d'où frais supplémentaires.

1930

7 juin : Matériel de blanchisserie à changer.

1933

25 juin : Il faut régulariser le paiement du personnel pour le mois de novembre 1932 et effectuer le paiement du mois de décembre. suite à la délibération sur la loi des assurances sociales.

1937

20 décembre: Contrat provisoire avec les assurances sociales de l'Isère et caisse régionale de secours mutuels du sud-est agricole

1938

15 février : Vente d'une génisse à M. Pierre Guillemerd pour la somme de 1 500 francs.

1939

30 juin : Vente d'un veau de 101 kg à M. Pierre Guillemerd à 7,50 francs le kg, soit le rapport de 757,50 francs.

Vente à M. Pétrus Gros de Morestel de 2500 kg de fumier soit 81 francs de rapport.

28 décembre: Vente d'un veau de 80 kg à M. Frédéric Thibaut, boucher à Morestel au prix de 8,00 francs le kg.

1940

12 février : Demande d'un vote d'ouverture de crédit pour l'achat d'une essoreuse pour faciliter et rendre moins pénible les travaux de buanderie.

27 mai : Abonnement aux eaux de la ville.

20 juillet : Vente d'un veau à M. Frédéric Thibaut.

1941

16 septembre: Vu la situation actuelle, aucune soumission n'a été déposée, les fournisseurs habituels ayant tous déclaré oralement ou verbalement qu'ils ne pourraient prendre aucun engagement. Il est décidé de traiter de gré à gré avec les fournisseurs au mieux des intérêts de l'établissement.

19 décembre: Vente d'une génisse à M. Alphonse Burfin pour l'élevage, la commission de réquisition a fixé le montant à 1000 francs.

Décès du jardinier M. Emile Laurencin.

1942

5 juillet	Autorisation d'encaissement de la retraite des vieux travailleurs directement par l'hôpital, moins la somme de 300 francs par an pour leurs besoins personnels. Autorisation d'encaissement d'un veau, d'une génisse, d'une vache, vendus à la commission de ravitaillement.
-----------	---

1943

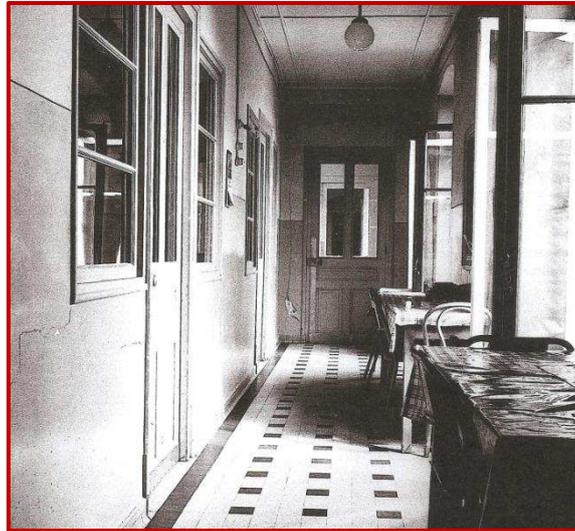
10 mai :	Acceptation du legs de M ^{me} Veuve Trillat Pierre, née M ^{me} Julie Pirodon, domiciliée à Grenoble. Legs sous condition de sa maison paternelle sise à Morestel, rue de l'église. La commission accepte le legs, mais décide de vendre par adjudication aux enchères publiques la maison qui est très délabrée... La vente sera affectée à l'achat de rente française.
22 août :	Vote d'un crédit de 10 000 francs pour acheter une vache et des porcs.

1949

13 février :	Acquisition et abattage d'un porc. Pour les deux vaches présentes à l'étable, il y aura lieu d'examiner ce qui pourra être fait pour augmenter le rendement. M. Gros. fera des propositions dans ce sens. Acquisition de mobilier. Aménagement – chauffage des salles de malades et des cuisines. Renouvellement du linge.
7 février :	Indemnité de cherté de vie
21 janvier :	Allocation d'une indemnité aux malades et aux vieux en traitement pour de petits travaux : 400 francs par mois suivant les services reçus.
12 juin :	Arrêt du chauffage depuis 1939, plus de charbon. Achat d'un chauffage central pour l'hiver prochain. chaudière à anthracite. Achat d'un cumulus d'eau chaude. Plantation d'arbres fruitiers

1950

- 10 novembre : Achat d'une machine à laver moderne.
19 décembre : Réfection de la cuisine – Carrelage du rez-de-chaussée.



1951

- 15 septembre: Achat d'un four électrique sur les fonds libres.
Location d'une pièce à la sécurité sociale pour permettre à son médecin des visites médicales des assurés sociaux.
Indemnité pour frais de culte qui serait versée à M. l'archiprêtre de Morestel pour de nombreuses inhumations religieuses. Soit 5 000 francs par an.

1952

- 2 septembre : suppléance de M^{me} Bozonnet pendant son congé annuel. C'est une religieuse de Saint François d'Assise qui la remplace.
15 octobre : Un second jardinier a été embauché
17 octobre : Nécessité d'aménager une salle de repos pour les malades et vieillards hospitalisés qui sont actuellement obligés de rester dans les dortoirs, car il n'y a pas de salle de repos. Pour celle-ci, devis de M. Ribollet, architecte à Bourgoin.
Indemnité pour frais de culte allouée à M. l'archiprêtre de Morestel portée à 10 000 francs par an, en janvier 1953
L'indemnité allouée aux hospitalisés sur le produit de leur travail fixée à 400 francs par mois actuellement.
Vu l'importance des services rendus, elle est portée à 500 francs par mois à partir du 1^{er} Janvier 1953.

1953

9 mars :

Le jardinier, M. Gaëtan Morales, employé depuis plusieurs années est malade. Il faut le remplacer par des journaliers agricoles qui fourniront quelques heures de travail.

Nécessité d'aménager une deuxième salle de repos semblable à la précédente. Celle-ci pour la salle commune des femmes. La 1^{ère} a été édifée par M. Joseph Vergne, entrepreneur à Les Avenières, pour la maçonnerie et par M. Mollard, charpentier à Morestel. Leur travail ayant donné satisfaction, ils construiront aussi la deuxième salle aux mêmes conditions.

16 décembre :

Il faut acheter une nouvelle machine à coudre, l'ancienne, ayant plus de 25 ans et étant irréparable.



1954

- 25 février : Il est décidé de confier l'économat de l'hôpital à Madame la Supérieure des religieuses de Saint François. De plus, devant les difficultés à faire assurer les gardes de nuit par le personnel civil, Madame la Supérieure propose d'assumer cette garde et deux religieuses seront désignées à cet effet. Le conseil charge son président de traiter les conventions à intervenir entre la communauté et l'administration de l'hôpital.
- 17 mars : M^{me} Tararon, cuisinière de l'hôpital, depuis janvier 1951, assure seule ce service. L'effectif des malades est de plus en plus chargé.
- Contrat avec la congrégation des religieuses : Sœur Emmanuelle, supérieure, sera chargée de l'économat, sœurs Séraphine et Xavier seront chargées des services de nuit.
- Vente d'un terrain de l'hôpital pour 10 francs le m² à la commune de Morestel qui veut y édifier un terrain de sport, situé à l'extrême sud du clos.
- Pose de carrelage dans les deux ailes du bâtiment aménagées en salles de repos. Les travaux sont confiés à M. Volpati, entrepreneur de carrelages, à Bourgoin.
- 22 octobre : Installation d'une chambre froide pour la conservation des denrées alimentaires.

1955

- 29 janvier : Autorisation donnée par le Sous-Préfet de La Tour du Pin le 13 décembre 1954 aux communes de Morestel, Arandon, Les Avenières, Le Bouchage, Bouvesse-Quirieu, Branges, Charette, Courtenay, Creys-Pusignieu, Curtin, Mépieu, Montalieu-Vercieu, Passins, Saint-Sorlin, Saint-Victor, Sermérieu, Thuellin, Veyrins, Vézeronce, à garantir chacune pour sa quote-part et à s'imposer du nombre de centimes extraordinaires nécessaires pour assurer cette garantie.
- Travaux de façade et de peinture sur les deux ailes des pavillons et sur l'ancien corps de bâtiments confiés à M. Nombret, maçon à Creys-Pusignieu pour les façades et peintures extérieures à M. Jean Calza, plâtrerie à Morestel, pour les travaux de lavage et peinture des ouvertures.
- 10 novembre : L'augmentation du nombre des hospitalisés a nécessité l'extension des

cultures maraîchères en 1955.

Agrandissement de l'hospice : Il est de plus en plus surchargé avec un nombre croissant de certaines catégories d'assistés (vieillards, infirmes, incurables, et économiquement faibles) de 80 à 90 bénéficiaires.

Plans et devis dressés M. Ribollet. Le financement pourrait être assuré par un emprunt. Travaux complémentaires des façades confiés à M. Nombret artisan-maçon de Creys Pusignieu.

Installation d'une machine à laver : L'ancienne est usée et insuffisante pour le nombre de malades. La nouvelle aura une capacité de 40 kg de linge

Achat d'un motoculteur

Aménagement de la cour et soutènement terrasse : Joseph Desvignes, de Creys Pusignieu (maçonnerie).

1958

Aménagement de la cour et du jardin confié à M. Bressaud, pépiniériste à Morestel

1959

12 mars : Travaux de maçonnerie de la Chapelle de l'hôpital : approuvés le 12 mars 1959 par le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

Édification de la Chapelle et du logement:

Les travaux sont confiés à M. Schiratti, artisan maçon à Morestel.

20 juin : Travaux de charpente : Couverture de la Chapelle et du logement Travaux confiés à M. Joseph Mollard, entrepreneur de charpente à Vézeronce

16 juillet : Travaux de zinguerie, plomberie et sanitaire de la Chapelle : Travaux confiés à M. F. Moyne, entrepreneur de zinguerie à Morestel.

1960

31 mars : Travaux supplémentaires pour la chapelle et le logement. Plomberie, sanitaire. M. Moyne. Menuiserie, vitrerie, quincaillerie : Jean Vernet

1962

22 février : Cette année-là, les travaux d'entretien des bâtiments sont réduits au minimum, car on prévoit de gros travaux de transformation.

On voit bien qu'en février 1962, la décision de construire un nouvel équipement est dans toutes les têtes, cette nouvelle construction et son histoire feront l'objet d'un autre fascicule sur l'histoire de l'hôpital de Morestel.



Sur cette photo on note des transformations : les deux ailes ont été allongées, le pavillon conciergerie-morgue a été modifié. Il accueille toujours la morgue et la chapelle mais aussi le logement à l'étage.

- Les Religieuses Franciscaines à l'hôpital

Le plan de l'hôpital que M. Raillon avait proposé en 1904 comportait des salles prévues pour les sœurs (voir page 20). Cependant, il n'y eut pas de religieuses à l'hôpital de Morestel avant l'arrivée de la communauté des Religieuses franciscaines de l'Immaculée Conception en 1950.

En septembre 1952, c'est une religieuse qui remplace Madame Bozonnet pendant son congé annuel.

1^{er} mars 1954, un contrat est signé entre la commission administrative de l'hôpital et la congrégation des Sœurs Franciscaines, le contrat est approuvé par le préfet de l'Isère en juin 1954.

Il concerne trois religieuses chargées des services de l'économat et de nuit.

La supérieure, Sœur Emmanuelle sera chargée de l'économat. Sœur Séraphine (M^{lle} Cerne) et sœur Xavier (M^{lle} Jerebick) seront chargées des services de nuit.

Le contrat prévoit pour les religieuses veilleuses de nuit une pièce située dans l'hôpital dont elles disposeront exclusivement, ce local sera chauffé et éclairé convenablement. Draps, taies d'oreiller, nappes, serviettes, essuie-mains, torchons, tabliers et blouses de travail seront fournis.

Il est prévu en indemnités de vestiaire une somme de 20 000 francs pour l'économe et 12 000 francs pour chaque veilleuse de nuit. (à la même époque le salaire de la cuisinière est de 26 532 francs.)

Témoignage de Sœur Bernadette

- Quelle était l'organisation de l'hôpital à votre arrivée en 1950 ?

- En 1953, M. Perrin, Maire de Morestel, demande à sœur Emmanuelle de gérer l'Economat de l'Hospice des vieillards et de libérer quelques sœurs pour les veilles de nuit. sœur Emmanuelle a accepté ; sœur Séraphine, sœur Xavier et moi avons commencé les nuits.

- En 1955, je suis envoyée à Versailles pour des études d'infirmière. A mon retour en 1958 M^{me} Bozonnet, directrice jusqu'ici, part en retraite. Je dois alors la remplacer. Je suis seule infirmière pour 95 malades, travail fatigant et pénible que j'assume pendant 4 ans.

Une dizaine de personnes faisaient fonctionner l'établissement.

L'hospice était équipé d'un chauffage central entretenu par un homme ; 2 jardiniers entretenaient les jardins qui s'étendaient sur l'espace actuellement occupé par la place de la maison de l'Amitié, le camping, et une partie de la piscine jusqu'à la rivière la Bordelle et qui permettaient de nourrir l'ensemble des résidents ; 2 porcs étaient engraisés dans la porcherie encore existante à l'arrière des bâtiments actuels.

Lingerie, infirmerie, bureau étaient à l'arrière du rez-de-chaussée. 2 lingères changeaient les malades et lavaient le linge. La morgue se situait à l'arrière des pavillons des « isolés ». On y accédait par une passerelle ouverte. Il n'y avait pas de logement pour le personnel, mais un salon au Rez de chaussée.

La messe était dite dans la Chapelle située en bordure de la route de Lyon.

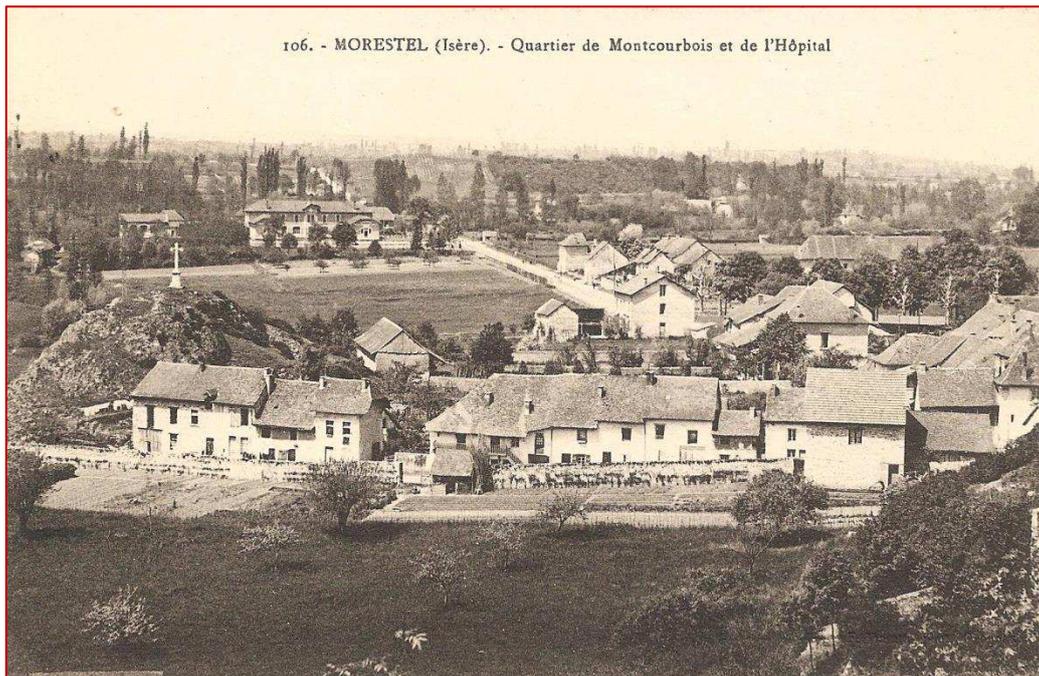
Lors de la construction des nouveaux bâtiments, en 1970/1971, elle fut reconstruite en bas de la Maison de retraite et des Invalides, avec un accès par le sous-sol.

- Quelle était la vie des personnes hospitalisées ?

- Je me souviens d'un hospice avec des personnes alitées dans des pièces de 25 lits, une table de nuit à la tête du lit, un étroit passage entre chaque lit. Il y avait un pavillon pour les hommes et un pour les femmes dans les ailes du rez-de-chaussée et quelques chambres au 1^{er} étage. En hiver, on rajoutait des lits dans l'allée centrale des grandes salles pour des personnes âgées venant de l'extérieur.

C'est l'époque où sœur Emmanuelle faisait office de directrice /économe. Il devait y avoir moins de 100 malades pour ne pas avoir besoin d'un directeur diplômé.

Des liens amicaux se tissaient entre les résidents, et 15 ou 16 hommes valides avaient le droit de sortir le jeudi et rentraient parfois un peu joyeux, n'ayant pas d'alcool le restant de la semaine.



SOMMAIRE

- Préambule	1
- L'hôpital fondé par Gabriel de Rossillon	2
- L'hôpital et la médecine à travers les siècles	5
- Les premiers donateurs	7
- Les deux legs	11
- La construction de l'hôpital	17
<i>Achat du terrain</i>	17
<i>Plans et construction</i>	20
<i>Coût final</i>	22
<i>Inauguration</i>	26
- Les legs successifs	28
- La commission administrative de l'hôpital de Morestel	31
- Membres de la commission administrative	34
- Vie et fonctionnement de l'hôpital	35
<i>Vie à l'hôpital</i>	35
<i>Evolution des prix de journées</i>	38
<i>Chronologie des principaux événements</i>	40
<i>Les religieuses franciscaines à l'hôpital</i>	49

Remerciement à tous les membres de la commission histoire locale : Michèle Bouffort, Danièle Chomard, Marie-Elise Durel, Marcel Feuillet, Gilbert Guicherd, Simone et Alain Guyon, Lucienne Reynier et Mireille Rivier pour les déplacements aux archives départementales de l'Isère à Grenoble, les recherches dans les archives communales, les interviews des personnes ressources, l'élaboration et la correction des textes, la prise des photos.

Remerciement à Monsieur le Directeur de l'hôpital Intercommunal de Morestel pour les prêts de documents.

